

PROJET PLAN DE MOBILITE DE LA CASSB

SYNTHESE DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES RECUS PAR MAIL

Avis de la Commune du Beausset

Actions à lancer avant 2026 :

A : Développer et renforcer le réseau de transports collectifs de la CASSB

Dans ce développement des TC, la commune insiste sur l'importance des liaisons entre les villages du haut pays avec les gares de St Cyr, Bandol et Sanary avec une amplitude horaire et un cadencement homogène avec celui des TER.

C : Maillage cyclable et piéton du territoire

La commune insiste sur l'intégration complète dans le Schéma Directeur Cyclable du projet de voie verte entre les écoles et le collège le long de la D559b même si la commune reste maître d'ouvrage de l'équipement en raison de la maturité du projet.

La commune insiste sur la nécessité d'équiper rapidement les gares du territoire en abris à vélo sécurisés de capacité suffisante. En effet, il s'agit d'un levier important pour l'accès aux gares en complément du développement des TC. Idem pour les abris vélo sécurisés autour des collèges. Cette action devrait être prévue avant 2027 – 2029.

D. Aires de covoiturage :

Les aires de covoiturage sont un élément essentiel du développement de ce mode de transport. Leur aménagement doit être prévu au plus vite, si possible avant 2027 - 2029. Ces équipements doivent être associés aux plateformes de covoiturage (Klaxit, Karos, CityGo, etc..) avec des conventions de partenariat assorties de budgets incitatifs pour les passagers.

Avis de la Commune du Castellet

Il est important de rectifier le chiffre exact de la population totale de notre agglomération, en effet le recensement 2016 au Castellet, avec uniquement 3920 habitants s'est avéré inexact. L'INSEE a depuis le recensement de 2022 lissé le bon comptage qui est au 1^{er} janvier 2025 de 6061 habitants.

Dans les documents l'agglomération comporte 3 zones de covoiturage une à Bandol et deux au Nord et sud routes des sources de part et d'autre de l'échangeur du Castellet. (Merci de supprimer La Cadière dans les légendes photos et texte car l'échangeur autoroutier N°11 est entièrement sur la commune du Castellet).

Concernant l'accès au plateau de Signes et les projets émis proposés par la CCI, seule la solution du barreau est acceptable.

La commune du Castellet émet un avis favorable au Plan de Mobilité intercommunal, tel qu'acté par l'agglomération le 7 octobre 2024.

Avis de la Commune de Bandol

Avis favorable (avec référence à l'avis de la Région Sud).

Avis de la Commune de Riboux

Nous vous remercions pour votre sollicitude et suivons votre avis.

Avis de la Commune d'Evenos

- Concernant la première thématique A « Transports en commun : dessertes internes », Evenos peut s'inscrire dans la mesure A.1.2 « Développer l'offre urbaine pour la rendre plus performante » pour une liaison des écoles de Sainte Anne avec le nouveau projet des Hermites.
- Pour la thématique B « Transports en commun : dessertes avec l'extérieur », Evenos souhaite s'inscrire dans la mesure B.2 .1 « Prolonger les lignes du réseau métropolitain depuis Ollioules.
- Concernant la thématique C « Modes actifs », pour la mesure C.1.1 « Poursuivre la réflexion sur l'apaisement des centres bourgs » rappel de la mesure « liaisons minibus (cf mesure A.1.2) et douces des écoles de Sainte Anne avec le nouveau projet des Hermites ».
- Toujours concernant la thématique C « Modes actifs » : pour la mesure C.1.4 « Travailler spécifiquement sur l'amélioration des conditions de rabattement sur les gares et les collèges » Evenos s'inscrit pour une réflexion sur le trajet Sainte Anne – Collège du Beausset.
- Mesure C.2.4 « développement de stationnement vélo sécurisé dans les centres bourg », cette mesure nous intéresse dans le cadre de l'opération des Hermites engagée par la SPLM et qui doit permettre le réaménagement du centre du village de Sainte Anne.
- Mesure C.3.2 « accompagner le développement du savoir rouler » pour nos écoles.
- Enfin sur la thématique F « Mobilités inclusives » notre CCAS pourrait être intégré à la mesure F.1.1 concernant l'étude d'opportunité.

Avis de la Vice-Présidente du Conseil Départemental du Var

Plusieurs itinéraires vont nécessiter des aménagements le long du réseau départemental, il sera donc nécessaire, comme cela a toujours été le cas, d'être associés le plus en amont possible.

La gouvernance de ces aménagements reste à définir, ainsi que leur financement.

Entre La Ciotat/St Cyr/Bandol, il existe un fort enjeu pour le tracé V65, avec la nécessité d'un aménagement séparatif le long de la RD559.

Il semble essentiel de maintenir l'option V65 sur le littoral.

Les relations partenariales représentent le principal enjeu pour la réalisation de cet itinéraire pour assurer la continuité vers la Ciotat.